

**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30/04/2014**

**1- Proposition et vote des budgets primitifs 2014**

- Budget principal
- Zone artisanale
- Logements sociaux

Le Maire présente les trois budgets (Principal, Zone artisanale, Logements sociaux) et demande au Conseil d'en décider.

***Le Conseil, à l'unanimité, vote les trois budgets proposés, par la commission, à savoir :***

***BP de la commune***

- ***Le fonctionnement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 777.180 €***
- ***L'investissement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 528.435 €***

***BP, logements sociaux***

- ***Le fonctionnement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 48.529 €***
- ***L'investissement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 57.193 €***

***BP, zone artisanale***

- ***Le fonctionnement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 26.300 €***
- ***L'investissement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 46.608 €***

Pour ce qui concerne le Budget de la commune, le Maire fait part au Conseil des difficultés financières pour réaliser le transfert de la cantine et de la maternelle dont le projet est estimé à 500.000 € et propose de recourir à l'emprunt sachant que les bâtiments libérés pourraient être réaffectés à usage d'habitation. Cette somme serait répartie entre ce transfert et la réalisation du lotissement « l'orée du bois » .

***Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord et charge le Maire de contacter trois financeurs et de faire une proposition lors d'une prochaine réunion.***

**2- Vote des taux d'imposition (taxes directes locales 2014)**

Le MAIRE Propose au Conseil de ne pas modifier les taux des trois taxes, à savoir :  
Taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), et taxe foncière (non bâti)

***Vu la nécessité d'obtenir, un Produit nécessaire à L'équilibre du budget de 163290 €, moins une Allocation compensatrice de 6 279 € ce qui donne un produit fiscal attendu de 157 011 €,***

***Le Conseil, après en avoir délibéré, applique un coefficient de variation proportionnelle de 1,00000 qui donne des taux et des produits comme suit:***

***Produits à taux constants :***

<b><i>Taxe d'habitation</i></b>	<b><i>9.68 %</i></b>	<b><i>x</i></b>	<b><i>477 900</i></b>	<b><i>=</i></b>	<b><i>47 655 €</i></b>
<b><i>Foncier bâti</i></b>	<b><i>16.48 %</i></b>	<b><i>x</i></b>	<b><i>544 700</i></b>	<b><i>=</i></b>	<b><i>91 316 €</i></b>
<b><i>Foncier non bâti</i></b>	<b><i>45.10 %</i></b>	<b><i>x</i></b>	<b><i>39 900</i></b>	<b><i>=</i></b>	<b><i>18 040 €</i></b>

***TOTAL*** ***= 157 011 €***

### 3- Validation des programmes d'investissement

*Le Maire présente au Conseil le tableau des programmes d'investissement et lui demande d'en décider.*

*Le Conseil après en avoir délibéré valide les investissements financés aux trois budgets :*

### 4- Assignation en référé pour servitude au 266 rue cauchoise (M CARRICO)

*Le Maire rappelle les faits concernant un litige avec le voisin de l'ancienne écurie, propriété de la commune, transformée en logement social.*

*Il demande au Conseil de prendre Maître LANFRY Avocat pour défendre les intérêts de la commune et solliciter la prise en charge des dépenses auprès de l'assurance « protection juridique ».*

*Le Conseil entendu après en avoir délibéré donne son accord et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.*

### 5- Questions diverses :

-CLSH :

*Tarif et encaissement des chèques à l'inscription*

*Afin d'harmoniser les tarifs communaux avec ceux pratiqués par les autres clsh du canton le Conseil vote les tarifs, à la journée, suivants : commune et canton 58 €, hors canton 70 €. Il décide également d'encaisser les chèques dès l'inscription afin d'éviter les désistements de dernière minute. Toutefois le remboursement sera possible pour raison médicale, sur présentation d'un certificat.*

- Pêche aux étangs de la commune :

*Proposition de tarif unique pour les associations déclarées*

*Après en avoir délibéré, le Conseil autorise l'accès aux étangs pour la pratique de la pêche, à toutes les associations déclarées, au tarif communal.*

-Location d'une parcelle communale à la gare

*Proposition d'une location annuelle de 100 € à Monsieur Vauchel, impasse « la voie verte » qui en a fait la demande.*

*Le Conseil donne son accord, soit 100 € pour une année à compter du 1er mai 2014.*

-Redevance pompiers :

*Demande de poursuivre notre revendication de modification de calcul du montant de notre cotisation annuelle.*

*Le Conseil donne son accord dans le but d'obtenir la renégociation de la redevance au SDIS qui apparaît disproportionnée par rapport aux autres communes.*

*Délégué au SDE 76*

*Le Maire propose M Denis Hébert en qualité de titulaire et Michel Renault Maire Suppléant.*

*Le Conseil donne son accord.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.*